

Séance plénière du 28 mai 2020 Question d'actualité.

Question de Vanessa Matz à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur)
sur "Les faits de harcèlement au sein de la police" (55000752P)

Vanessa Matz (cdH) : Monsieur le ministre, la RTBF a diffusé hier un reportage particulièrement interpellant sur le malaise général actuel à la police. Loin de moi l'idée de jeter l'opprobre sur la police – je condamne depuis des années la violence envers les policiers – mais un certain nombre de faits de harcèlement ont été révélés. Les chiffres sont inquiétants : on parle d'une policière sur quatre. Il y a dix ans d'ici, on parlait d'une policière sur sept.

Monsieur le ministre, quelles mesures ont été mises en œuvre pour enrayer ce phénomène particulièrement prégnant au sein de la police ? Il y a une omerta, les victimes sont seules et ne savent pas comment faire entendre leur détresse. Le reportage était très éclairant sur la solitude de ces victimes et l'effet désastreux que ces faits ont sur le corps de police.

D'autres faits ont été révélés au travers de ce reportage mais je voulais insister sur cet aspect. Si nous dénonçons de manière ciblée les auteurs de ces faits, cela permet de ne pas jeter l'opprobre sur l'ensemble du corps de police, qui est déjà soumis à des contraintes financières ou matérielles terribles et qui fait l'objet de violences significatives pour l'instant.

Monsieur le ministre, quelles mesures allez-vous mettre en œuvre pour lutter contre ce phénomène de harcèlement, qui est tout simplement inacceptable ?

Pieter De Crem, ministre : Monsieur le président, madame Matz, comme vous, j'ai vu le reportage de la RTBF hier soir qui révélait des cas de harcèlement au sein de la police. En fait, j'ai été choqué. Les procédures judiciaires sont en cours, ce qui me limite dans ma réponse d'aujourd'hui.

Je tiens en tout cas à souligner que je ne tolère pas et que je condamne fermement ce type de comportement inapproprié. Ce genre de comportement doit toujours être sanctionné. Cependant et sans vouloir minimiser la gravité des faits évoqués dans l'émission, je tiens aussi à souligner que nous comptons près de 50 000 policiers et qu'une personne exerçant de telles fonctions ne peut se soustraire à sa responsabilité.

Comme vous le savez, nous avons en plus de la police fédérale, 185 zones de police locale qui ont chacune leur propre environnement de travail et leur façon d'appréhender le harcèlement au travail.

En ce qui concerne la police fédérale, je peux vous dire qu'elle s'attèle, depuis de nombreuses années, à la mise en place d'une politique de personnel où le harcèlement au travail est géré par un réseau de personnes de confiance et, au besoin, par un suivi et un ajustement centralisé. Il existe également une formation permanente où l'attention est portée sur cette problématique.

À la suite de la diffusion d'hier soir, j'ai demandé au commissaire général de la police fédérale de réévaluer l'approche actuelle, mais je répète une fois de plus que ce type de comportement est tout à fait intolérable.

Vanessa Matz (cdH) : Monsieur le ministre, je vous remercie pour le ton extrêmement déterminé de votre réponse à propos de ces faits, qualifiés par vous-même d'inacceptables.

Comme je le dis souvent, s'indigner est une chose, mettre en oeuvre des choses très concrètes en est une autre. J'entends avec beaucoup de satisfaction que vous avez demandé au commissaire général de prendre des mesures complémentaires et de procéder à une réévaluation. En effet, vraisemblablement, les mesures prises actuellement ne sont pas suffisantes. Les victimes continuent à se terrer dans le silence en souffrant de ces situations.

J'insiste aussi au sujet des polices locales. Vous l'avez dit : chaque zone de police détermine sa politique de personnel. Il y a là aussi des faits mentionnés. On a constaté une sorte de fuite des autorités face aux réponses qu'elles pouvaient apporter. Je pense que nous devons tous parler d'une seule voix sur cette question du harcèlement et de la violence faite aux femmes, et plus particulièrement aux policières au sein des services de police.

<https://www.lachambre.be/doc/PCRI/pdf/55/ip042.pdf>